



La Défense, le 28 avril 2014

## **MESSAGE 2014-26**

### **Rencontre avec Monsieur le Ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE**

Mardi 15 avril, le secrétariat général du SCPN a rencontré M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, en présence de son directeur de cabinet adjoint, M. Eric MORVAN, et de son conseiller Police, M. Jean-Paul PECQUET.

Cette première rencontre, prévue le 7 avril et reportée en raison d'impératifs, a été l'occasion de présenter le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale, ses valeurs comme ses combats sur tous les registres (individuels, collectifs et stratégiques) et de poser de manière à la fois directe et constructive les attentes des commissaires de police dans le contexte actuel.

Au titre des éléments généraux, nous avons pu aborder en premier lieu les conditions dans lesquelles s'exercent actuellement les missions de police, sur un plan matériel et budgétaire. Nous avons aussi abordé différents points relevant de la gestion des ressources humaines au sein de l'institution policière.

En écho à la position favorable au maintien d'un concours externe de recrutement de commissaires de police clairement exprimée par le nouveau Ministre, qu'il qualifie de "facteur d'enrichissement", nous lui avons dit notre attachement à un modèle policier non déconnecté du reste de la Fonction Publique, riche de sa diversité de profils, de parcours et de recrutements. Nous avons souhaité insister sur l'écart indéniable entre la représentation des relations sociales dans les services telle qu'issue des positions des différentes organisations syndicales et la réalité des situations, dénonçant au passage les tensions artificiellement créées par quelques uns.

Concernant le Corps de Conception et de Direction, nous avons attiré l'attention de M. le Ministre sur les difficultés de déroulement de carrière, pour partie due à l'allongement des durées d'activité. Nous avons ainsi pu mettre en exergue la nécessité de parvenir à gérer de manière adaptée la partie dite "de fin de carrière" pour à la fois capitaliser l'expérience des plus "anciens", au bénéfice de l'institution et entraîner par effet mécanique une plus grande fluidité dans la gestion des parcours.

Cet entretien a été ensuite l'occasion d'aborder les points de fond des attentes au sein de l'institution, à même de permettre de retrouver des marges de manœuvre dans un système aujourd'hui à bout de souffle.

Nous avons, comme nous l'avions fait auprès de son prédécesseur, demandé à ce que soit enfin tranchée **l'indispensable question de la priorisation des missions**, seule de nature à redonner du sens à l'action des policiers mais aussi de la légitimité dans la relation à la population.

Nous avons également soulevé **le sujet de la restructuration de la Police Nationale**, qui, plus qu'en tuyau d'orgue (expression bien trop souvent utilisée par ceux qui veulent promouvoir une force intégrée....), est une force composite dont le modèle nécessite une remise en cohérence, par une nouvelle articulation, au niveau central comme au niveau territorial.

Au titre de la répartition des rôles entre les différents acteurs contribuant aux missions de sécurité, nous avons exigé avec fermeté **un bornage clair des compétences et territoires entre les deux forces de Police et de Gendarmerie** rappelant notre opposition au projet de réorganisation de la mission de Police Judiciaire en Corse et aux Antilles Guyane, mais aussi notre préoccupation de voir ressurgir le serpent de mer du basculement des départements ruraux en zone de compétences de la Gendarmerie Nationale (que nous avons qualifié de casus belli). Nous avons tout particulièrement condamné devant le Ministre la déloyauté manifeste des conditions d'établissement et de diffusion de la note provisoire de doctrine établie pour le traitement du renseignement en Gendarmerie, note dont nous avons appris l'existence à tous nos interlocuteurs (cf. message SCPN 2014-23, SCRT : le temps de l'inquiétude).

Dans le fonctionnement des services, nous avons exprimé notre extrême inquiétude quant à **l'impact de l'évolution actuelle de la procédure pénale**, avec la montée en puissance toujours plus forte du principe du contradictoire dans les exigences posées par les normes européennes. Ces changements se révèlent difficilement conciliables avec le modèle français de procédure, ou alors au prix d'une paralysie complète des marges de manœuvre et du temps d'enquête effectivement consacré à l'investigation.

A l'instar de nos positions soutenues devant l'ensemble des assemblées parlementaires ou encore de la commission en charge d'une mission de réflexion sur la rénovation de la procédure pénale (mission BEAUME), nous avons appelé à un choc de simplification, projet qui doit être soutenu et accompagné devant la Chancellerie.

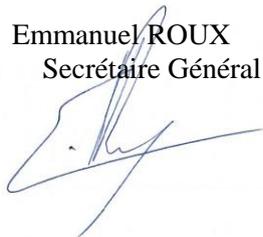
En matière d'activité policière, nous avons abordé la question **du rapport à l'objectif chiffré et au suivi statistique**, relayant l'attente des commissaires de pouvoir retrouver une relation apaisée au pilotage des services, en ne rendant pas responsable la police de toutes les convulsions de la société, a fortiori à la veille du « big bang » technologique du basculement au LRPPN version connectée. Il est aujourd'hui en effet nécessaire de sortir de la confusion entre statistiques et évaluation des résultats obtenus.

Lors des échanges sur les différents sujets abordés, M. Bernard CAZENEUVE nous a dit son attachement à la notion de respect, valeur qu'il considère comme essentielle du sens commun républicain.

Spécifiquement sur les points de difficulté relevés dans les répartitions de missions entre les différentes forces, le Ministre nous a indiqué qu'il aurait l'occasion de faire connaître ses arbitrages de manière très claire et qu'il serait intransigeant quant à leur respect.

Nous restons à votre disposition pour aborder plus en détails tout point sur lequel vous seriez en demande de précisions ou d'éclaircissement.

Emmanuel ROUX  
Secrétaire Général



Céline BERTHON  
Secrétaire Général adjoint

